



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS**

Avis public : Adoption de règlements

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2026, le :

- Règlement numéro 215 intitulé Règlement numéro 215 modifiant le règlement 199 – Règlement sur la perception d’une redevance aux fins de l’entretien et du développement d’équipements pour le développement économique local et le transport (résolution numéro 26.03.14.03) ;

- Règlement numéro 216 : Occupation et entretien des bâtiments (résolution numéro 26.03.14.04) ;

- Règlement numéro 217 : Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l’année 2026 (résolution numéro 26.03.14.05).

QUE copie du règlement numéro 215, 216 et 217 est joint au présent avis public.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce quatorzième jour de mars de l’an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS**

Certificat de publication : Adoption de règlements

Je, soussigné, Gérald Dionne, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que l'avis public annonçant l'adoption du règlement numéro 215, 216 et 217 a été publié de la manière et aux endroits prévus par règlement de la municipalité le 14 mars 2026, par courriel et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce quatorzième jour de mars de l'an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier